

L'an deux mille vingt deux, le 4 octobre à 14h30

Les membres du Comité Syndical du SMIDDEST, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise DE ROFFIGNAC, Présidente, le mardi 4 octobre 2022 à 14h30, en la salle de réunion de l'AGORA, à St Aubin de Blaye.

Date de convocation : 12 septembre 2022

Etaient présents : Mme Pascale GOT, Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mme Véronique HAMMERER, Mme Célia MONSEIGNE, Mr Philippe LABRIEUX, Mr Jean-Michel RIGAL, Mr Louis CAVALEIRO

Etaient présents en visioconférence : Mr Stéphane LEBOT, Mr Jean PROU, Mr Rémi JUSTINIEN

Absents représentés : Mr JACKY BOTTON, pouvoir à Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mr Cyril PENAUD, pouvoir à Mme Françoise de ROFFIGNAC

Excusés : Mr Henri SABAROT, Mme Virginie JOUVE, Mme Véronique FERREIRA, Mr Olivier ESCOTS, Mr Vincent BARRAUD

Etaient également présents : Mme Nathalie BRICHE du département de la Gironde, Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST.

Secrétaire de séance : Mme Célia MONSEIGNE

Membres en exercice : 16  
Membres présents : 11  
Suffrages exprimés : 12

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

### Délibération N° 2022-04-41

#### Délibération portant suppression au tableau des effectifs du SMIDDEST d'un poste non permanent de rédacteur, poste de catégorie B à temps complet

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;*

*Vu la délibération n°2020-03-50 du 2 octobre 2020 portant création d'un poste non permanent de rédacteur ;*

*Vu la délibération n° 2022-03-32 du 1<sup>er</sup> juillet 2022 portant création d'un poste permanent de rédacteur principal 2<sup>nde</sup> classe ;*

Il est décidé à l'unanimité, et après en avoir débattu :

Article 1. de supprimer au tableau des effectifs du SMIDDEST le poste non permanent de rédacteur, poste de catégorie B à temps complet à compter du 4 Octobre 2022,

Article 2. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à St Aubin de Blaye, le 4 octobre 2022.

**La Présidente**

**SMIDDEST**  
Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire  
12 rue St Siméon - 33390 BLAYE  
05 57 42 28 76 - contact@smiddest.fr  
Siret : 253 306 310 00058



**Françoise de Roffignac**

**La secrétaire de séance**



**Célia MONSEIGNE**

Mme la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.